



Saint-Junien Environnement
130 Route de Pressaleix
Le Mas
87200 SAINT-JUNIEN

contact@saint-junien-environnement.fr

<http://saint-junien-environnement.fr>

Saint-Junien le 02 mars 2020

Madame Maité Labat Taillebois
La Taurinerie
87140 VAULRY

Madame,

Vous avez bien voulu, par votre lettre du 30 Janvier dernier, saisir notre Association du problème causé par l'organisation du « 7ème rallye Cieux Monts de Blond » les 4 et 5 Avril prochains et nous vous remercions de votre confiance.

Nous avons tenu à ce que l'Assemblée de l'Association soit informée de votre démarche et j'ai transmis votre demande à la réunion du 7 Février (il y a une réunion le premier vendredi de chaque mois).

C'est donc à l'unanimité que l'Association, partageant votre analyse par rapport à ce type de manifestation, vous apporte sa compréhension et quelques pistes d'actions :

- si l'édition 2020 semble être inéluctable (vous répondez le 30 janvier 2020 à la lettre des organisateurs en date du 6 décembre 2019) vous pourriez prendre des photos et essayer de faire des enregistrements sonores de façon à argumenter auprès de la puissance publique une interdiction des prochaines éditions,
- vous pouvez interpellier les têtes de listes aux prochaines élections municipales à Cieux, Vaulry, Breuilhaufa et Blond, de façon à connaître leur position par rapport à cette nuisance locale qui n'attire que des gens de l'extérieur qui ne dépensent rien dans les commerces locaux,
- vous pouvez demander combien coûte la réfection des voiries après passage du rallye et qui paie ?
- vous pouvez réaliser une pétition et la faire signer par les habitants de ces 4 communes concernées de façon à faire comprendre aux (futurs-es) maires ce que représente (en termes d'électeurs) votre démarche en faveur de l'environnement,
- Vous pouvez peut-être également demander à la Préfecture de vous communiquer les critères d'obtention d'une telle autorisation annexant de cette manière la voie publique financée par les impôts locaux.

Pour conclure, nous vous rappelons que notre Association a pour objet de défendre l'environnement en voulant que le droit existant soit respecté. Dans ce triste exemple de rallye, la Préfecture a donné l'autorisation et les communes d'accueil leur accord.

Il faut donc agir avec les habitants des Communes pour que la Préfecture refuse son autorisation et que les communes refusent leur accord pour la prochaine édition.

Nous ne pouvons que vous encourager soit à créer un collectif, une association ou à rejoindre notre Association où vous pourrez échanger avec de nombreux bénévoles qui militent pour empêcher des absurdités qui portent gravement atteinte à notre planète.

Pour les membres de Saint-Junien Environnement

Le vice-président
Daniel Jarrige